

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

HAS
Haute Autorité de santé

**Décision n° 2014-0142 DC/MJ du 9 juillet 2014 du collège de la Haute Autorité de santé
portant retrait de l'avis n° 2014-0045 AC/SEM du 18 juin 2014**

NOR : HASX1430538S

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 9 juillet 2014,
Vu l'avis n° 2014-0045 AC/SEM du 18 juin 2014 relatif au projet de référentiel concernant la prise
en charge de l'hypercholestérolémie primaire;

Vu le courrier de la CNAM du 8 juillet 2014 annulant sa demande d'avis sur le projet de référentiel
concernant la prise en charge de l'hypercholestérolémie primaire,

Décide:

Article 1^{er}

L'avis n° 2014-0045 AC/SEM du 18 juin 2014 du collège de la Haute Autorité de santé relatif au
projet de référentiel concernant la prise en charge de l'hypercholestérolémie primaire est retiré.

Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision, qui
sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 9 juillet 2014.

Pour le collège :
Le président,
PR J.-L. HAROUSSEAU